

# PLAN COMMUNAL DE PROTECTION ET DE SOLIDARITÉ

Depuis le début du confinement, la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole mettent en place différentes mesures pour protéger la population et aider celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Ce document porte à votre connaissance les principales informations pratiques dont vous pouvez avoir besoin dans le cadre de votre vie quotidienne.

Les mesures mises en place par la Ville de Saint-Étienne s'adaptant aux évolutions de la crise sanitaire, nous vous invitons à vous connecter régulièrement au site internet [saint-etienne.fr](http://saint-etienne.fr), rubrique « Coronavirus covid 19 ».

**Le site internet de la Ville de Saint-Étienne est mis à jour quotidiennement : [www.saint-etienne.fr](http://www.saint-etienne.fr)**

## FACILITER VOTRE VIE QUOTIDIENNE

COMMERCES, TRANSPORTS, STATIONNEMENT, COLLECTE DÉCHETS...



### Quels sont les commerces ouverts dans votre quartier ?

- Connectez vous sur [saint-etienne.fr](http://saint-etienne.fr), rubrique « Coronavirus covid 19 » / alimentation. Une carte interactive permet de localiser les commerces alimentaires, pharmacies et bureaux de tabac-presse dont l'ouverture est autorisée à Saint-Étienne. Les horaires d'ouverture sont indiqués. Certains assurent les livraisons à domicile.
- Une plateforme de mise en relation avec les agriculteurs, producteurs et primeurs du bassin stéphanois vient d'être développée [www.produitslocaux.saint-etienne.fr](http://www.produitslocaux.saint-etienne.fr) Certains assurent les livraisons à domicile.

**CONSEIL :** pour vous préserver et préserver vos proches, limiter vos déplacements en ne faisant vos courses alimentaires qu'une fois par semaine.

**RAPPEL :** sur mesure préfectorale, tous les commerces du département de la Loire, y compris les commerces de vente à emporter, sont fermés de 21 h à 6 h.



### STAS : comment fonctionnent les tramways ou les bus ?

- Fréquence renforcée sur la ligne de tramway T1.
- Toutes les lignes « Métropoles » et les lignes « Principales » sont maintenues.
- Service de transport personnalisé et gratuit pour tous les personnels de santé.
- HANDI'STAS réactivé.



Pour connaître les modalités de circulation en temps réel, consultez [reseau-stas.fr](http://reseau-stas.fr) ou téléphonez à Allo Stas au 0810 342 342.



**Plate-forme Ville de Saint-Étienne Solidarité et Vie quotidienne coronavirus COVID-19. Pour toute demande contactez le 04 77 48 77 48**



## La collecte des déchets a-t-elle été modifiée?

- La collecte est réorganisée depuis le lundi 30 mars : 2 passages par semaine au lieu de 3 pour plus de 90 % des foyers\* stéphanois. Merci d'être attentifs à ne pas laisser vos bacs sur l'espace public et à ne sortir les poubelles d'ordures ménagères sur le trottoir que quand celles-ci sont pleines.

### ORDURES MÉNAGÈRES

Jours de collecte avant le lundi 30 mars	Jours de collecte depuis le lundi 30 mars
Fréquence de collecte <b>3 fois par semaine</b> (calendrier de collecte concernant plus de 90 % des foyers stéphanois)	Fréquence de collecte <b>2 fois par semaine</b> (calendrier de collecte concernant plus de 90 % des foyers stéphanois)
lundi, mercredi et vendredi	<b>lundi et jeudi</b>
mardi, jeudi et samedi	<b>mardi et vendredi</b>

### COLLECTE SÉLECTIVE

Jours de collecte avant le lundi 30 mars	Jours de collecte depuis le lundi 30 mars
Fréquence de collecte <b>1 fois par semaine</b> (calendrier de collecte concernant plus de 90 % des foyers stéphanois)	Fréquence de collecte <b>1 fois par semaine</b> (calendrier de collecte concernant plus de 90 % des foyers stéphanois)
mardi	<b>mardi (inchangé)</b>
autres jours	<b>mercredi</b>

\* pour les autres foyers stéphanois, la fréquence des collectes reste la même. Mais certains jours de collecte ont changé.

**CONSEIL :** pour maintenir la qualité d'hygiène de l'espace public, pensez à ramasser vos crottes de chien et ne déposez pas d'encombrants sur l'espace public. Conservez-les chez vous jusqu'à la fin du confinement.

**RAPPEL :** l'ensemble des déchèteries de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole sont fermées jusqu'à nouvel ordre.



## Que proposent les médiathèques et musées ?

Des services en ligne proposés à tous gratuitement sur [mediatheques.saint-etienne.fr](http://mediatheques.saint-etienne.fr) et [cinematheque.saint-etienne.fr](http://cinematheque.saint-etienne.fr)

- Accès gratuit à la bibliothèque numérique de la médiathèque.
- Accès gratuit aux documents patrimoniaux numérisés des médiathèques.
- Accès gratuit à plus de 120 films vidéo proposés par la cinémathèque.
- Des contenus enrichis sont également à découvrir sur les sites internet des musées d'Art moderne et contemporain, d'Art et d'industrie, de la Mine.

**CONSEIL :** pour connaître les modes d'accès à ces offres, connectez-vous sur [saint-etienne.fr](http://saint-etienne.fr), rubrique Loisirs de la page Covid 19.



## Le stationnement en ville est-il payant ?

Le stationnement de surface résidentiel et visiteur est gratuit pendant la période de confinement.

**Attention :** les véhicules occasionnant une gêne réelle et empêchant la bonne circulation, notamment des véhicules de secours, seront enlevés.



## Faire des démarches administratives, c'est toujours possible ?

- De préférence sur le site internet de la Ville [saint-etienne.fr](http://saint-etienne.fr)
- Par téléphone : Saint-Étienne Bonjour au 04 77 48 77 48.

## #RestezChezVous

Les déplacements sont strictement limités. Ils sont autorisés pour : courses alimentaires, motif médical, motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables ou garde d'enfants, convocation judiciaire ou administrative, participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

En lien avec monsieur le préfet de la Loire pour la police nationale, et suite à la décision du premier

Ministre, les agents de la police municipale sont autorisés à verbaliser les infractions liées au non respect du confinement. Amende de 135 €, en cas de récidive 200 €.



Attestation de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel à télécharger sur [interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr)

Principales mesures de solidarité adoptées par la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole.

# 1 - AIDER CELLES ET CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN

## SOLIDARITÉ



### Personnels soignants

Ouverture d'écoles élémentaires et de la crèche Sirainette 7j/7 de 7 h 30 à 18 h 30 :

- Pour **les enfants des personnels soignants** (personnel travaillant en établissements de santé publics/privés, en établissements médico-sociaux, professionnels de santé et médico-sociaux de la ville, personnels soignants à Saint-Étienne dont les enfants sont scolarisés dans une autre commune que Saint-Étienne).
- Pour les **enfants de policiers, de pompiers et de personnels de justice résidant ou travaillant à Saint-Étienne.**
- **Distribution de masques et de gel hydroalcoolique** pour les médecins, infirmiers, ambulanciers, aides-soignants et aides à domicile stéphanois.

**CONSEIL :** pour toute demande d'information/d'inscription, contacter la plateforme téléphonique de la mairie, Saint-Étienne Bonjour, au 04 77 48 77 48.



### Seniors

- Mise en place d'un contact téléphonique entre les bénévoles du CCAS et les résidents.
- Mise à disposition de tablettes numériques pour rendre possibles les contacts entre les résidents et leurs familles.
- Élargissement du service de portage de repas aux plus de 60 ans isolés. Renseignements et inscriptions au 04 77 48 77 48.
- Renforcement du personnel assurant le portage des repas.
- Possibilité de commander deux repas quotidiens, au lieu d'un seul le midi, pour les résidents des RPA (Résidences pour Personnes Âgées).
- Mise en place d'une équipe mobile de deux médecins et d'une infirmière en renfort des personnels soignants des 5 Ehpad municipaux.
- Contact quotidien par téléphone avec les personnes âgées isolées. Inscription au 04 77 48 77 48.



### Personnes précaires

- Distribution de masques et de gel hydroalcoolique aux associations qui oeuvrent auprès des plus démunis.
- Accompagnement renforcé des SDF (en coordination avec la Préfecture).
- Accès gratuit aux bains-douches municipaux.
- Mobilisation de ressources pour aider les associations qui mettent en œuvre les dispositifs légaux d'accompagnement des personnes en situation de précarité.

**CONSEIL :** bénéficiaires ou bénévoles, contactez la plateforme Coronavirus covid 19 au 04 77 48 77 48.



### Violences conjugales

Vous êtes victime de violences conjugales ou en êtes témoin ? Appeler un des n° d'urgence suivants :

- **Violences faites aux femmes**
  - Police Secours 17
  - Violences Femmes Info 3919
  - Par sms au 114
  - Urgences sociales 115
  - Application mobile App-Elles®
  - signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr
  - facebook.com/gendarmerieloire
- **N° d'aides aux victimes**
  - SOS Violences Conjugales : 07 85 88 17 65 ou 06 83 93 49 29
  - Sauvegarde 42 : 04 77 32 72 45



### Société protectrice des animaux (SPA)

Le refuge de la SPA de Saint-Étienne est fermé au public (spa42.fr).

- Les chiens et les chats ne sont pas un danger. Aussi, profitez d'eux et prenez-en-soin.

## 2 - SOUTENIR LE COMMERCE ET L'ÉCONOMIE

- Suspension des loyers et des charges<sup>(1)</sup> des commerces exerçant dans des locaux municipaux ou métropolitains.
- Suppression temporaire des droits de voirie et de terrasses des commerçants stéphanois.
- Exonération pour les commerçants forains des droits dus à la Ville de Saint-Étienne jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Suppression temporaire de la taxe de séjour pour le secteur hôtelier métropolitain.
- Suspension des loyers et des charges<sup>(1)</sup> des entreprises exerçant dans des locaux municipaux ou métropolitains.
- Report des chantiers<sup>(2)</sup> en lien avec les collectivités locales et établissements publics. Annulation des pénalités de retard.
- Maintien des subventions 2020 aux associations même si l'organisation de manifestations ou de projets est annulée ou reportée.
- Afin de soutenir agriculteurs, producteurs et primeurs du bassin stéphanois, mise en place d'une plate forme favorisant la consommation locale et de saison : [www.produitslocaux.saint-etienne.fr](http://www.produitslocaux.saint-etienne.fr)

<sup>(1)</sup> Dont locaux appartenant à Cap Métropole, Métropole Habitat, Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne (Épase).

<sup>(2)</sup> Chantiers de la Ville de Saint-Étienne, Saint-Étienne Métropole, l'Épase, Cap Métropole et Métropole Habitat.

### Fermetures

**En conformité avec les décisions gouvernementales et par arrêtés municipaux l'accès à différents lieux publics est interdit pendant la période de confinement.**

- Parcs et jardins municipaux fermés.
- Plusieurs établissements municipaux et métropolitains fermés jusqu'à nouvel ordre : gymnases, stades, piscines, patinoire, école des sports, musées, médiathèques, opéra, conservatoire, archives municipales, planétarium, cinémathèque, salle Jeanne d'Arc, écoles de musique associatives, maison du projet, salles d'exposition comme La Serre dans les anciens locaux de l'école des Beaux-Arts, Maison des associations, Bourse du travail, centres sociaux, amicales laïques, Espace info jeunesse, rue de la Résistance.
- Fermeture des marchés.
- Fermeture des cimetières, excepté pour les inhumations limitées à 20 personnes.
- Fermeture des déchèteries à l'échelle nationale.
- Fermeture des mairies de proximité à l'exception de l'Hôtel-de-Ville pour les déclarations d'État Civil (naissance - décès).

#### GESTES BARRIÈRES

**Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage.**

- Je reste chez moi
- Je me lave très régulièrement les mains
- Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
- J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette
- Je salue sans serrer la main, j'arrête les embrassades



PRÉFET DE LA LOIRE

### INFORMATION PRÉFECTURE DE LA LOIRE

**Un dispositif de chèques-services est mis en place à destination des personnes sans domicile fixe et sans ressources :**

- les personnes à la rue
- les personnes en squat
- les personnes à l'hôtel
- les personnes en hébergement

**ne bénéficiant pas des minima sociaux.**

Ce dispositif n'a pas pour objectif de se substituer au système d'aide alimentaire qui a pu s'organiser sur le territoire et en particulier celui des CCAS.

La distribution sera assurée dans la Loire par 5 associations :

- Entraide Pierre Valdo (Saint-Étienne)
- SOS Violences conjugales (Saint-Étienne)
- ADOMA (Saint-Étienne)
- RENAITRE (Saint-Étienne)
- PHARE en Roannais



#### + d'infos

saint-etienne.fr ou la plate-forme téléphonique  
Saint-Étienne Bonjour : 04 77 48 77 84

ville de  
**Saint-Étienne**  
L'expérience design

**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole

SÉM